

**VILLENEUVE-SUR-YONNE** ■ Décision du conseil municipal vendredi soir

## Des bornes seront installées

Une convention entre la Ville de Villeneuve-sur-Yonne et le Syndicat départemental d'énergies de l'Yonne (SDEY) sera signée. Onze bornes de charge pour véhicules électriques sont attendues.

**Emmanuel Gougeon**

emmanuel.gougeon@centrefrance.com

**V**endredi soir, le conseil municipal de Villeneuve-sur-Yonne a étudié l'implantation, à la fin du premier trimestre 2019, sur le territoire de la commune, de bornes de recharge de véhicules électriques. À la majorité, l'assemblée communale a autorisé le maire, Cyril Boulleaux, à signer une convention avec le Syndicat départemental d'énergies de l'Yonne (SDEY). Les travaux (167.540 €) seront financés à 80 % par le SDEY, à 20 % par la commune. Le SDEY remboursera ainsi à la commune la taxe d'électricité versée en 2015 et 2016.

### « Répondre aux défis qui sont les nôtres »

« Alors que les ressources en fioul et en gaz sont de moins en moins importantes, il faut savoir anticiper, répondre aux défis qui sont les nôtres », a in-



**ÉLECTRIQUES.** À la fin du premier trimestre 2019, trois bornes pour les voitures vont être implantées à Villeneuve-sur-Yonne, huit autres pour les bateaux. PHOTO D'ILLUSTRATION E. G.

diqué le maire, ce vendredi.

Dans l'opposition, un conseiller municipal a voté contre, et six se sont abstenus. Noël Roby a souligné qu'« écologiquement parlant », implanter des bornes électriques était « incohérent », que cela ne faisait que « déplacer le problème ». Mi-

chel Der Agobian, pour sa part, a estimé qu'« il aurait été urgent d'attendre ». Il a émis des doutes sur la capacité du matériel choisi à durer, à s'adapter aux évolutions futures. « Ces bornes sont de la dernière génération, a répondu Cyril Boulleaux. Elles s'adaptent à tous les véhicules. Et puis nous les avons

choisies par souci de cohérence, car ce sont les mêmes que celles déjà opérationnelles ailleurs dans l'Yonne. » ■

→ **Localisation.** Une borne rapide évolutive (avec deux places de parking) sera installée rue du Faubourg-Saint-Nicolas, une borne normale place de l'Église, une borne normale quai du Port aux bateaux (avec deux places de parking), huit bornes bateaux dans le port.